

## CONSEIL MUNICIPAL

### LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE du 24 NOVEMBRE 2025

Conformément à l'article L2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la maire et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le dix-huit novembre deux mil vingt-cinq s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.  
La liste des délibérations a été affichée le vingt-cinq novembre deux mil vingt-cinq.

#### Présents :

Mmes CHARLES Charlène - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - PLAINE Dina - TABARD Chantal  
MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick  
PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

#### Absents :

Mme BERTHE Emmanuelle, excusée et a donné procuration à M. GERMAIN Emmanuel  
M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane  
Mme MIGNOT Laurence, excusée et a donné procuration à M. JOSSAUME Bruno

Secrétaire de séance : Mme CHARLES Charlène

Le nombre de conseillers en exercice étant de 15, les conseillers présents forment la majorité.

<b>Numéro d'ordre des délibérations</b>		<b>Résultat du vote</b>
	Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2025	à l'unanimité
2025-069	Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche au titre de l'année 2026	à l'unanimité
2025-070	Cession par la commune au profit des riverains – ancien tracé de la voie communale rue du Val	à l'unanimité
2025-071	Acquisition des parcelles de la rue des Fontaines et rue du Pas	à l'unanimité
2025-072	Adhésion à la Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités (FNCOF)	à l'unanimité
2025-073	Décision modificative n°1	à l'unanimité
2025-074	Participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre de la procédure de labellisation	à l'unanimité
2025-075	Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de la Manche	à l'unanimité

Vu, par Nous, Maire d'Yquelon, pour être affiché le vingt-cinq novembre deux mil vingt-cinq conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Stéphane SORRE

  
